




**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ars
● Agence Régionale de Santé
Occitanie

ressources — culture — santé
LA MÉCANO handicap
Occitanie — dépendance

DISPOSITIF CULTURE SANTE / HANDICAP & DEPENDANCE

RAPPEL DU DISPOSITIF

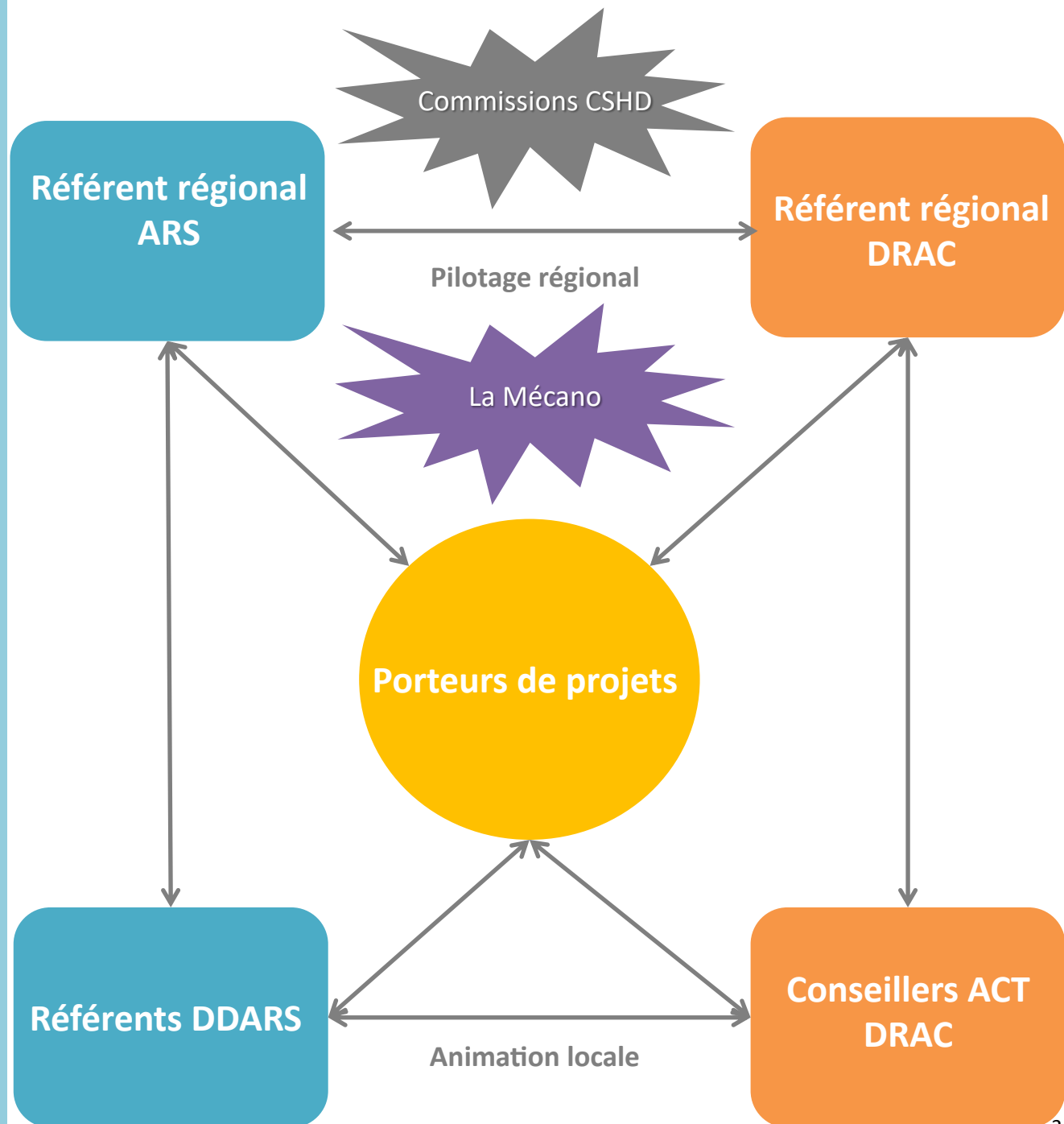
↳ La gouvernance du dispositif

- Un Copil régional :
Partenaires

* **ARS DUAJ** : Sylvie AURIAC
(référént régional) +
**Référénts de proximité
en DD ARS**

* **DRAC** : Vivien CHABROL
(référént régional) +
**les Conseillers, action
culturelle et territoriale**

* « **La Mécano** » Pôle régional de
ressources sur le dispositif :
Directrice Anne-Marie CASADEI et
Chargée de mission Gabrielle
GIROT (Partenaire conventionné)



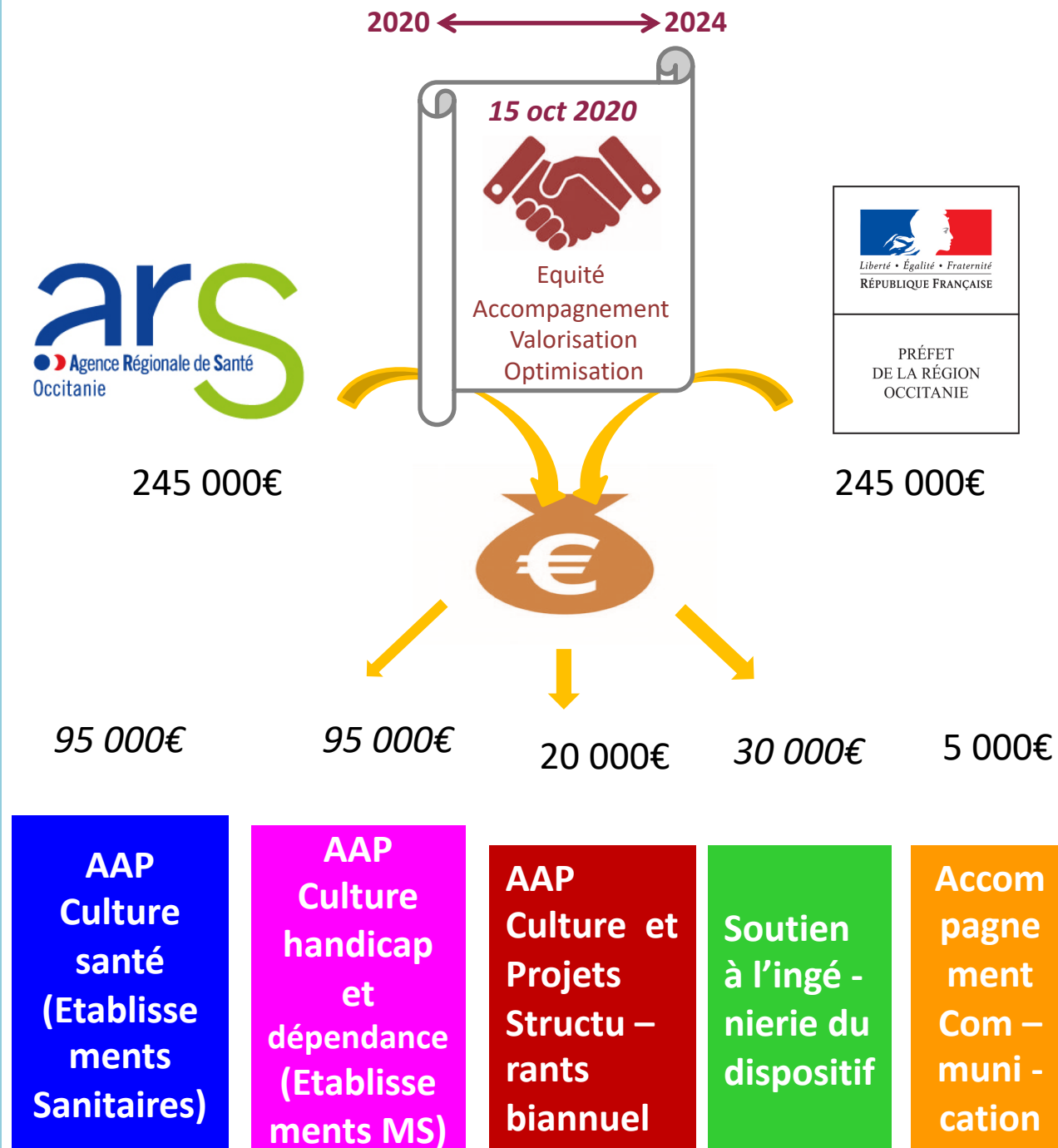
LE DISPOSITIF

Convention Culture Santé Handicap et Dépendance

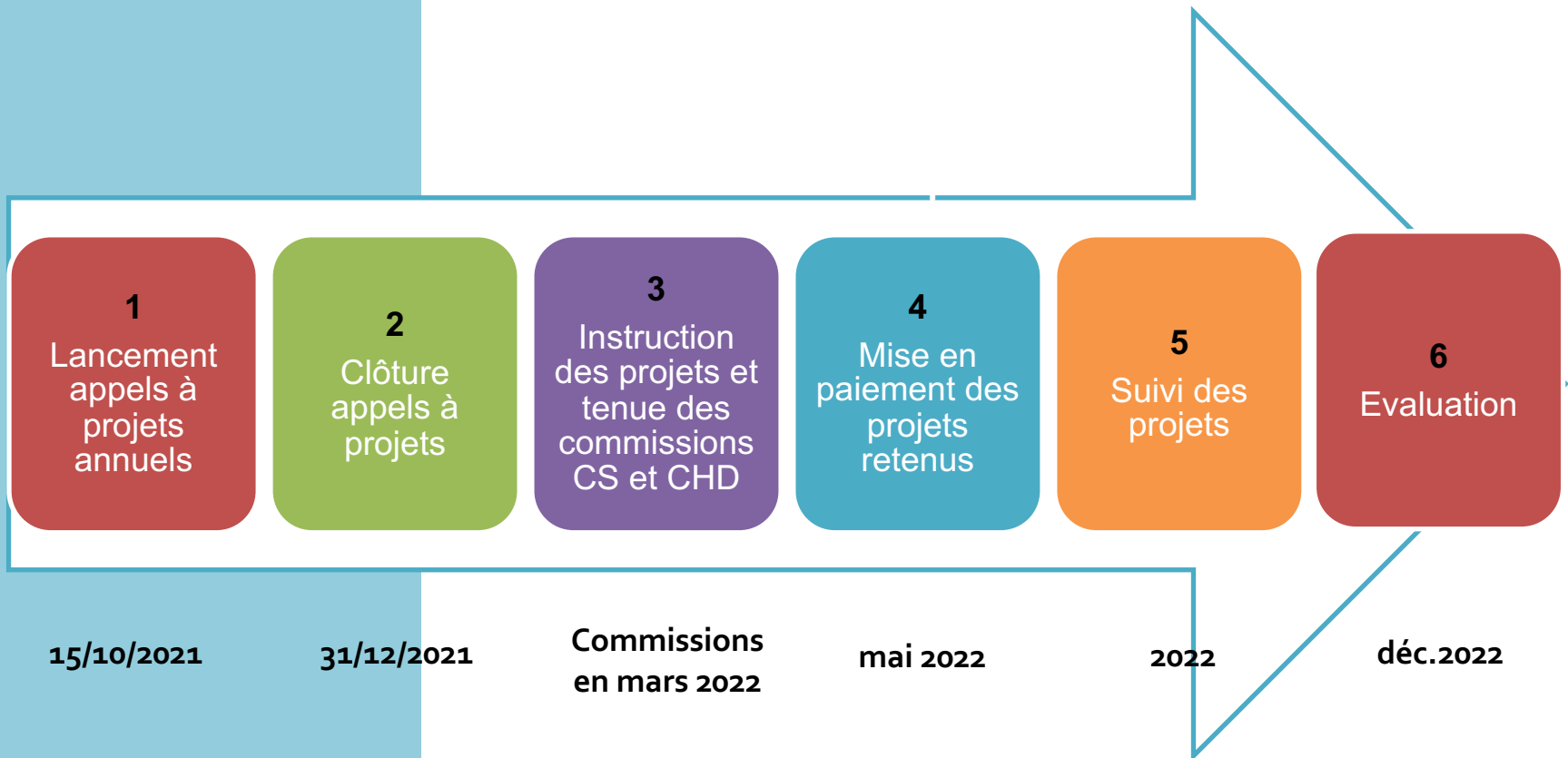
Un **partenariat** engagé par les **ministères de la santé et de la culture** qui se traduit en région par la signature d'une convention 2020-2024.

Une enveloppe financière totale de **490K€** permet de soutenir financièrement des projets artistiques au sein d'établissements sanitaires et médico-sociaux retenus dans le cadre des **appels à projets** :

- *culture santé
- *culture handicap et dépendance
- *Culture et projets structurants (biennuel)



Calendrier des AAP annuels CSHD



CRITERES D'EVALUATION

🏠 Critères d'instruction des projets ARS DRAC

Il existe deux catégories de **conditions d'éligibilité** :

- Celles tenant à la **qualité des porteurs de projets**
- Celles tenant au **contenu du projet**

* Possibilité de déposer des projets mutualisés avec une structure non éligible si elle n'est pas porteuse de projet principale et si elle participe financièrement au projet

Conditions d'éligibilité des porteurs de projet

Sanitaires ou médico-
sociaux*
+
Publics ou privés à but
non lucratif*

Intervenant culturel dont les
qualités artistiques sont
reconnues par la DRAC

Contexte de
l'établissement
(social et économique)

Conditions d'éligibilité des projets

Co construction

Projet
artistique

Montage
financier

Interactions
Artiste/patients ou
résidents

Ouverture
cité

Valorisation

CRITERES D'EVALUATION

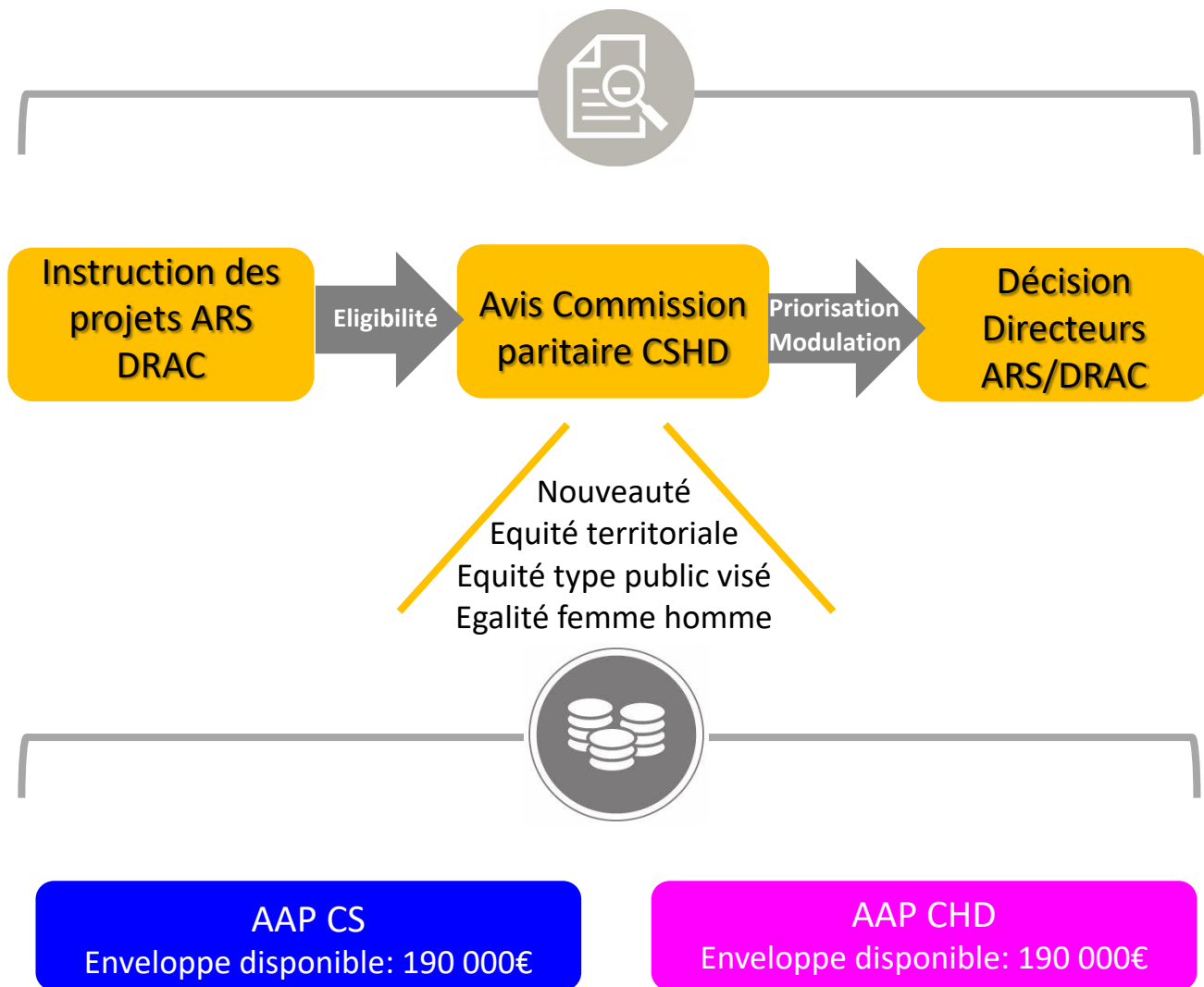
🏠 Modalités d'arbitrage des projets par les commissions

Dans le cadre du **processus d'instruction**:

- souhait **d'associer tous les acteurs** concernés
- souhait d'intégrer des **critères de priorisation** équitables, conformes aux orientations de la convention



Subvention
maximale de 60 %
du coût du projet





Dispositif d'accompagnement



- Rencontres CSHD

- ⇒ Journées d'information thématiques - ex: Atelier de travail sur les financements privés ;
- ⇒ Temps d'information organisés par les acteurs de proximité - ex: actions territoriales réalisées dans les Hautes-Pyrénées en octobre, et à venir dans le Lot et la Lozère.



- Accompagnement par « La Mécano »

- ⇒ Accompagnement individuel des porteurs de projets sur orientation ARS/DRAC
- ⇒ Accompagnement collectif dans le cadre de journées d'information et de comités départementaux (à venir)



- Malette fiches mémo CSHD

- ⇒ Fiches pratiques rappelant les bonnes pratiques pour monter un projet culturel dans un établissement sanitaire ou médico-social



- Publication

- ⇒ Présentation d'une sélection de projets culturels dans les établissements sanitaires et médico-sociaux de la région Occitanie

CONTACTS DISPOSITIF CSHD

- **ARS Occitanie/Direction des Usagers et des Affaires Juridiques :**

Sylvie Auriac

ars-oc-culture-sante@ars.sante.fr

- **DRAC Occitanie/Pôle action culturelle et territoriale :**

Vivien Chabrol

cshd.occitanie@culture.gouv.fr

- **« La Mécano »/Pôle régional de ressources sur le dispositif**

(Partenaire conventionné)

Directrice Anne-Marie CASADEI

lamecano.cshd@gmail.com

Chargée de mission Gabrielle GIROT

gabriellegirot.lamecano@gmail.com

06 12 22 64 11